

Préambule

L'hébergement à l'internat est un service rendu aux familles afin que les élèves puissent étudier et améliorer leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. Il ne constitue en aucun cas un droit accordé aux élèves.

Cette vie collective implique des conduites individuelles responsables et sereines afin que le contexte de l'internat crée pour tous une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement humain.

En conséquence, tout élève qui par sa mauvaise tenue gênerait le bon déroulement du service se verrait privé de cet avantage de manière temporaire ou définitive. Dans ce cas, les parents seront amenés à venir chercher leur enfant au sein du collège dès que l'établissement en fera la demande.

1. DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Le matin

7h00 : réveil (6h45 le vendredi matin)

Avant la descente du dortoir, les chambres doivent être rangées : lit fait, pas de serviettes sur les radiateurs, pas de sacs au sol, pas d'affaires de toilettes oubliées dans les sanitaires, cela afin de permettre aux agents de service de faire le ménage dans de bonnes conditions.

7h30 : descente du dortoir et petit déjeuner. (Arrivée au réfectoire à 7h45 maximum)

Les élèves en retard n'auront plus accès au réfectoire.

La journée

De 8h15 à 17h05 : cours sur l'externat.

Aucune montée au dortoir ne sera autorisée durant la journée, les élèves sont tenus de prendre leurs affaires pour la journée.

Fin d'après-midi

De 17h15 à 17h30 : goûter.

De 17h30 à 17h35 : préparation des affaires nécessaires à l'étude, ce n'est donc pas un temps de jeu. Les élèves sont tenus pendant ce laps de temps précis d'adopter une attitude responsable. Ils doivent se rendre à leur casier afin de se munir de leur travail scolaire.

17h35 : début de l'étude obligatoire. Les études se font la responsabilité des Assistants d' Education. Le calme et le silence s'imposent.

Une fois installés, aucun déplacement ne sera toléré, c'est pourquoi il est indispensable pour les élèves de vérifier avec soin qu'ils ont en leur possession tous les manuels scolaires dont ils auront besoin.

Les élèves n'ayant pas fini leurs devoirs pour 19h seront contraints de rester dans leur chambre à partir de 20h pour finir leur travail.

Le soir

18h45 : repas au réfectoire dans le calme

19h30 : sortie du réfectoire

De 19h30 à 20h00 :

- temps libre (remise des portables) ou activités
- étude complémentaire (si le travail n'est pas terminé ou si un assistant d'éducation juge que l'attitude d'un élève a été incorrecte.)

20h00 : montée des élèves au dortoir et remise des portables aux assistants d'éducation (ceux-ci pourront être confisqués si ce n'est pas fait en temps et en heure).

Dès leur arrivée dans l'entrée du dortoir, les élèves doivent quitter leurs chaussures qu'ils entreposeront dans le local prévu à cet effet, afin que l'atmosphère soit respirable pour et par tous !!

Les douches sont à prendre entre 20h10 et 21h ou le matin. Elles seront fermées entre 21h15 et 7h15.

21h15 : Extinction des lumières collectives, les élèves regagnent leurs chambres respectives.

21h30 : extinction des lumières individuelles.

L'heure de l'extinction des lumières individuelles pourra être avancée par l'assistant d'éducation en fonction de l'attitude des élèves. Mais, une fois toutes les lumières éteintes le silence absolu doit être respecté sous peine de changements de chambres ou d'étage.

Le mercredi après-midi

12h10 à 13h : repas au réfectoire

13h à 16h : Temps des activités. Les élèves peuvent pratiquer diverses activités : musique instrumentale, sport avec l'UNSS, cuisine, ateliers créatifs, jeux collectifs, randonnées.....

16h30 – 17h : Goûter

17h – 18h : Etude obligatoire. Les élèves remettent leur téléphone aux assistants d'éducation.

18h – 18h45 : Temps libre avec les téléphones

2. REGLES DE VIE

Elles visent à favoriser le travail et la tranquillité des élèves. Prises dans le sens de l'apprentissage de la responsabilité et du respect d'autrui.

Le premier mercredi de l'année, les élèves de l'internat élaborent ensemble une charte de l'internat, qui sera signée par tous les élèves et affichée à chaque étage. Cette charte comprendra les règles de vie qui vont de soi, et reprendra également les règles notifiées ci-dessous :

- **Respect des lieux et de ses affaires** : il est de la responsabilité des élèves de ranger leur chambre. Si nécessaire, l'assistant d'éducation donnera un temps de ménage spécifique à l'élève pour qu'il fasse lui-même le ménage et le rangement nécessaire. Par ailleurs, les élèves vont devoir veiller à leur hygiène personnelle : il est formellement interdit aux élèves d'échanger entre eux leurs vêtements ; les parents devront veiller à donner des draps propres toutes les deux semaines. Enfin, les élèves sont responsables du mobilier mis à leur disposition, aussi toute dégradation de l'internat sera sanctionnée et facturée aux familles.
- **Nourriture / boissons** : la nourriture et les boissons ne sont pas tolérées à l'internat
- **Objets dangereux** : il va de soi que tout objet dangereux est formellement interdit dans le cadre de l'internat, comme dans tous lieux au collège. Les rasoirs et les déodorants à bombe sont également interdits.
- **Tabac / produits illicites / Alcool** : il va également de soi que la consommation comme la détention de ces produits sont absolument interdites dans l'enceinte du collège. Une sanction sera immédiatement prononcée en cas de non respect de ces règles.
- **Baladeurs** : ils sont autorisés entre le temps libre (19h30) et le coucher (21h15) si l'élève souhaite écouter de la musique. Il devra cependant remettre son appareil à l'assistant d'éducation avant le coucher.

- **Appareils photos** : leur utilisation est interdite à l'internat. En cas d'utilisation ces derniers seront automatiquement confisqués et remis aux parents.
- **Portables** : l'usage des portables est interdit dans l'enceinte du collège. Cependant, pour les internes, l'usage est permis mais encadré : les internes devront obligatoirement remettre leur téléphone aux assistants d'éducation, dès leur arrivée au collège le lundi matin. Ils auront la possibilité d'utiliser leur téléphone le soir de 19h30 à 20h, et le mercredi après-midi de 16h à 17h.
- **Objets de valeur** : les élèves sont responsables de leurs affaires. Ils doivent éviter d'apporter des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de vol.
- **Clés de cadenas** : dès son arrivée, les élèves devront remettre un double de leur clé de cadenas à la CPE (en cas de perte).

En cas de non-respect de ces règles, des punitions et/ou sanctions seront prononcées.

3. Sorties

Les internes ne peuvent en aucun cas quitter le collège, sauf en présence d'un adulte (parents ou personne désignée par la famille) habilité à signer une décharge de responsabilité à l'établissement, soit au bureau de la CPE, soit au bureau assistants d'éducation (vie scolaire).

Cependant au cours de l'année scolaire, il est possible que certains élèves puissent effectuer des sorties encadrées par un adulte du collège le mercredi après-midi ou en soirée (ciné bus) dans le cadre du projet éducatif de l'internat, ou encore lors de sorties scolaires encadrées sur le temps de classe. Aussi, nous demandons aux parents des élèves internes de bien vouloir en prendre acte dès à présent.

✂-----

Je soussigné(e) _____, responsable légal
de l'élève _____

- autorise mon enfant à participer aux sorties de l'internat
- atteste avoir lu et compris le règlement intérieur de l'internat

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

(précédé de la mention : règlement lu et approuvé le)

TROUSSEAU DES INTERNES

(à conserver par la famille)

Il est obligatoire au statut d'interne d'avoir le contenu de la liste au complet. Merci aux familles d'y veiller.

- 1 housse de traversin rond ou amener son coussin et sa housse
- 2 draps housses** pour le matelas (dont 1 de rechange, gardé dans l'armoire de votre enfant),
- 1 couette (si difficulté à fournir la couette, nous le signaler)
- 2 housses de couette** (dont 1 de rechange, gardée dans l'armoire de votre enfant)
- 1 petite couverture supplémentaire en cas de froid
- 1 paire de pantoufles
- 2 pyjamas** (1 à disposition dans l'armoire en cas de maladie)
- 1 nécessaire de toilette (brosse, gel douche, dentifrice, brosse à dents...) et **2 serviettes de toilette**
- Cintres
- 1 sac pour le linge sale
- prévoir des sous-vêtements de rechange** (qui resteront à disposition de l'enfant dans son armoire)
- une tenue de sortie pour le mercredi après midi** (différente de celle de l'EPS) : **Casquette, Gourde, Kway, vieux Sweet-shirt, T-shirt, vieux pantalon et baskets que l'on peut salir et mouiller.** Nous ne pouvons et ne tiendrons pas compte de l'excuse parfois invoquée par un élève « je ne peux pas faire cette balade en forêt et dans la boue, je ne dois pas abimer et salir mes affaires ».
- 1 cadenas pour l'armoire avec 2 clés (1 sera confiée au surveillant et restera au dortoir en permanence)
- Un semainier à médicaments pour les semaines où un traitement médical serait prescrit.
- Pour les filles : serviettes hygiéniques ou tampons (un paquet d'avance)
- Un traitement anti-poux (sauf pour les cheveux très courts), afin de réagir immédiatement en cas de besoin et éviter ainsi la contagion de tous et toutes !

ATTENTION

Nous attirons votre attention sur la sécurité des élèves au sein d'un internat. Nous ne pouvons prendre de risque, c'est pourquoi **LES DEODORANTS EN BOMBES AEROSOLS, ou tout autre produit en aérosol, SONT INTERDITS, chaque année, malgré l'interdiction, des élèves reviennent avec ce type de produit, merci pour votre vigilance !!!.**

Nous vous rappelons aussi que tous les objets interdits au sein du collège le sont aussi dans l'internat. Par exemple, la détention de briquet est strictement interdite et sera sévèrement sanctionnée. Il en va de même pour les rasoirs.

Si, pour quelques raisons que ce soit, un élève est en possession d'un de ces objets, il doit les confier dès son arrivée au collège à la Vie Scolaire (Assistant d'Education ou CPE), qui pourra le lui remettre (selon l'objet) le moment venu. Par exemple, il est compréhensible d'avoir besoin d'un rasoir un temps donné.

N.B. De nombreux vêtements sont égarés, ou retrouvés abandonnés, aussi il est important que les éléments du trousseau soient marqués au nom de l'élève. Le collège ne sera pas tenu responsable en cas de perte